

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 17/07/2023

5²LO

ID: 057-215706318-20230710-DF33JUIL23-AR

ARRETE DE SUPPRESSION DE MANDATAIRES REGIE DE RECETTES « Stationnement payant sur voirie »

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Stationnement payant sur voirie » en date du 8 juin 2000, Vu l'arrêté du 8 juin 2000 nommant M. RUNG Thierry régisseur titulaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : La suppression du régisseur désigné ci-dessous en tant que mandataire supplémentaire avec effet au 25 juin 2023 :

M. BLANCHARD Sébastien

Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de Gestion Comptable

Fait à Sarreguemines, le 20 juin 2023

Marc ZINGRAF

Maire

1er Vice-Président de la Communauté D'Agglomération Sarreguemines Confluences Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

Le mandataire suppléant (Avec la mention « notifié le »)

BLANCHARD Sébastien

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le

Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission

Copie transmise aux : Régisseurs titulaire - Régisseur suppléant - S.G.C.- D.R.H.